



## AVIS PUBLIC

### CONVOCAATION À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**15 JANVIER 2024 à 18h30**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le:

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 SUR LES PROJETS  
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE (Résolution 2023-12-431)**

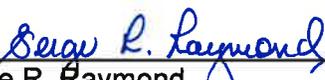
Conformément au processus de modification à la réglementation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la population de la Municipalité de Pointe-des-Cascades est conviée à une assemblée publique de consultation le **15 janvier 2024 à 18h30** au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement nommé ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil pourra adopter les règlements.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de l'hôtel de ville localisé au 105 chemin du fleuve, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h et sur le site internet [www.pointe-des-cascades.com](http://www.pointe-des-cascades.com).

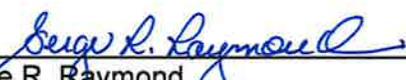
DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 8 janvier 2024.

  
Serge R. Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 janvier 2024 entre 13 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 janvier 2024.

  
Serge R. Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier